

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 26 février 2015

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 26 février 2015 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de La Croix – Salle Balzac
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès Verbal de la Précédente Réunion communautaire
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Débats d'Orientations Budgétaires 2015
 - a. Budget Principal
 - b. Budgets Annexes
4. REOM – Déchets ménagers et Assimilés
 - a. Eco-Organismes OCAD3E – Signature de nouvelles conventions – reprises en déchetteries
 - i. Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
 - ii. Lampes et néons
 - b. Tarifs – renouvellement des cartes en déchetteries
 - c. Opération « Poules recycleuses »
 - d. Groupements de commandes
5. Finances
 - a. Autorisation de mandatement à l'investissement
 - b. Charges Transférées 2015
6. BVC Immobilier
 - a. Transfert de subventions
7. Mission Locale Loire Touraine – subvention 2015
8. Extension de la ZA de Bois Pataud
 - a. Cession de terrains
9. Extension de la ZA de Ferrière
 - a. Cessions de terrains
10. Association « Mémoire et patrimoine de la Fonderie » - demande de subventions
11. Petite Enfance – Enfance – Jeunesse
12. Convention CISPEO – Petite Enfance
13. Enfance – Accueils des Loisirs sans Hébergement
 - a. Avenant Mise à disposition de locaux – St Martin le Beau
14. Transports Scolaires
 - a. Convention avec les communes extérieures à la CCBVC
 - b. Tarifs – renouvellement des cartes de Transports Scolaires
 - c. Convention de délégation de compétence
 - i. Avenant
15. Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
 - a. Comité Départemental de Randonnées
 - i. Adhésion au 1^{er} janvier 2015
16. Conventions Logiciels – Métiers
17. Subventions Leader
 - a. Délibération complémentaire de demande de subventions
18. Groupement de commandes Ad'Ap
19. Commissions et Comités
 - a. COPIL Rythmes Scolaires le 19 janvier 2015
 - b. Prospective le 21 janvier 2015
 - c. Aménagement de l'Espace le 26 janvier 2015
 - d. Affaires Economiques le 27 janvier 2015
 - e. Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage le 29 janvier 2015
 - f. Environnement le 2 février 2015
 - g. Finances le 3 février 2015
 - h. Affaires Economiques & Tourisme / Culture et Sport – Spécial Etude sur le Cher le 5 février 2015
 - i. COPIL Communication le 9 février 2015 (Zones et petite Enfance)
 - j. Service à la population le 10 février 2015
 - k. Culture et Sport le 11 février 2015
 - l. COPIL Lieu Unique Accueil le 12 février 2015
 - m. Commission des Charges Transférées le 12 février 2015
 - n. Prospective le 16 février 2015

Questions Diverses

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte Rendu du 26 février 2015

L'An deux mil quinze, le vingt-six février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : Mme Marie-Christine RICHER – M. Christian MARCHAND

Absents excusés : Mme Pierrette AVENET, pouvoir à Mme Marie-Christine RICHER - M. Jean-Jacques MARTIN, pouvoir à M. Christian MARCHAND

Bléré : M. Daniel LABARONNE - M. Jean-Claude OMONT – M. Jean-Pierre BOUVIER – M. Jean-Jacques REUILLON – Mme Gisèle PAPIN – Mme Nicole DALAUDIER

Absents excusées : Mme Sylvie DUFRAISSE, pouvoir à Mme Gisèle PAPIN - Mme Emmanuelle BAGAS, pouvoir à M. Jean-Pierre BOUVIER

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER – M. Philippe CAUBEL

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD – M. Sébastien HILLAIRET

Chisseaux : M. Franck AUGIAS – Mme Annie BECHON

Cigogné : M. Jean-Jacques de SMET –

Absent excusé : M. Vincent LOUAULT, pouvoir à M. Jean-Jacques de SMET

Civray de Touraine : M. Michel JEZY

Absents excusés : M. Alain BERNARD - Mme Fanny HERMANGE, pouvoir à M. Michel JEZY

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Max BESNARD –

Absent excusé : M. Jacques JAMIN, pouvoir à M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT, pouvoir à M. Michel MERGOT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY – Mme Aurélie PASTOR

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Patrick GOUGEON –

Absent excusé : M. Jean Pierre BOIVIN, pouvoir à M. Patrick GOUGEON

Luzillé : M. Jacky GAUVIN –

Absent excusé : M. Jean Marc BELORGEY, pouvoir à M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – M. Alain SCHNEL – M. Jean-Michel UHART -

Absentes excusées : Mme Angélique DELAHAYE, pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU - Mme Corinne JALLAIS

Sublaines :

Absents excusés : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN - M. Jérôme JARRY, pouvoir à M. Jean-François BISTER

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis CHERY

1. Approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le PV du précédent conseil.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Madame la Présidente a donné lecture des décisions prises par délégation.

Ce point n'appelle pas de vote.

3. Débats d'Orientations Budgétaires 2015

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances et aux Marchés Publics présente :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire qui précède le vote du budget primitif (en vertu de l'article L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il ne donne pas lieu à un vote.

a. Budget Principal

Monsieur AUDIGOU donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Principal de la CCBVC.

b. Budgets Annexes

i. REOM Déchets Ménagers et Assimilés

Monsieur BISTER donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015 pour le budget REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget annexe REOM Déchets Ménagers et Assimilés de la CCBVC.

ii. Transports Scolaires

Madame BECHON donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015 pour le budget annexe afférent aux transports scolaires.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Transports Scolaires de la CCBVC.

iii. Photovoltaïque

Madame COCHIN donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015 pour le budget annexe Photovoltaïque.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Photovoltaïque de la CCBVC.

iv. Ateliers Relais

Monsieur DUVIVIER donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015 pour le budget annexe Ateliers relais.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Ateliers Relais Scolaires de la CCBVC.

v. Commerces de Proximité

Monsieur DUVIVIER donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015 pour le budget annexe Commerces de Proximité.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe Commerces de Proximité de la CCBVC.

vi. ZA de Sublaines

Monsieur DUVIVIER donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015 pour le budget annexe ZA de Sublaines.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe ZA de Sublaines de la CCBVC.

vii. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire

Monsieur DUVIVIER donne lecture du débat d'orientations budgétaires 2015 pour le budget annexe ZAEIC.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations Budgétaires du Budget Annexe ZAEIC de la CCBVC.

4. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés.

a. Eco-Organisme OCAD3E - Signature de nouvelles conventions – Reprise en déchetteries

i. Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Monsieur BISTER présente :

L'éco-organisme OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

L'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'Ecologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie.

Le nouveau barème de soutien modifie sensiblement la convention OCAD3E en faveur des Collectivités.

En accord avec les Associations qui représentent les Collectivités et le Ministère de l'Ecologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée, au 31 décembre 2014, la convention qui nous lie et de solliciter la signature de la nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (01/01/2015 au 31/12/2020).

Les évolutions portent sur l'ajout de définitions, l'affirmation du principe de continuité des enlèvements, la procédure de paiement des compensations, la possibilité d'obtenir un container prépayé, l'introduction de la notion de collecte de proximité, les nouvelles dispositions relatives à la protection du gisement DEEE (marquage), la prise d'effet et la durée de la convention.

Les évolutions concernent également le barème et ont un impact financier sur le calcul des compensations allouées à notre Collectivité :

- Augmentation de l'ordre de 20 % des soutiens financiers aux Collectivités compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité.
Par exemple, le montant de la Part Fixe passera de 390 euros à 460 euros par trimestre.
Le montant de la Part Variable passe de 40 à 44 euros la tonne collectée.
- Simplification des critères d'éligibilité et d'accès.
- Renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE (soutien financier revu à la hausse et différencié selon les flux, accompagnement juridique et préfinancement de conteneurs maritimes).

Pour information, en 2014, les recettes OCAD3E se sont montées à 10 744 €. Les coûts de traitement sont assurés par l'éco organisme.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

ii. Lampes et Néons

Monsieur BISTER indique que la convention qui lie la CCBVC et OCAD3E pour la collecte des lampes et néons doit, également, être renouvelée.

La nouvelle convention sera de même durée que celle relative aux DEEE.

Il n'y a pas de recettes liées aux reprises, mais les coûts d'élimination sont pris en charge par l'éco-organisme. Une aide ponctuelle à la communication peut nous être accordée.

De plus, une seconde convention existe entre la CCBVC et Recylum pour la reprise des lampes et néons sur les déchetteries, au nom d'OCAD3E.

Lors de la réunion en date du 2 février 2015, la Commission Environnement a approuvé ces deux propositions de convention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les conventions proposées.

b. Tarifs - Renouvellement des cartes de déchetteries.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement expose :

La délibération de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher en date du 27 février 2014 précisait que : « Le tarif de renouvellement de la carte de déchetterie en cas de perte ou de vol » s'élève à 7 euros TTC.

Lors de la réunion en date du 2 février 2015, la Commission Environnement a proposé de préciser que ce tarif s'applique aussi en cas de « Détérioration de la carte d'accès aux déchetteries ».

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, DIT que le tarif de renouvellement des cartes de déchetteries s'applique également en cas de détérioration de ces cartes.

c. Présentation du projet de « Poules recycleuses ».

Monsieur BISTER rappelle que depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher s'est engagée à réduire les déchets produits par ses habitants.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, la Commission Environnement souhaite mettre en place une action innovante pour son territoire : **Proposer aux habitants d'adopter, contre une participation de 15€, deux poules « Gélines de Touraine ».**

Il faut préciser qu'une poule peut manger près de 150 kg de déchets organiques par an.

La CCBVC proposerait à 60 premiers foyers de se porter volontaires dans cette action. Le nombre de poules étant limité, les demandes seront enregistrées et traitées par ordre d'arrivée des bons de réservation.

Suite aux réservations, nous prendrons contact avec l'éleveur afin de réserver les poules.

Par la suite, et pour répondre aux diverses questions, une réunion publique pourrait être organisée avec les foyers volontaires et l'éleveur.

Enfin une date sera fixée pour la distribution des poules, toujours accompagnée par l'éleveur.

Lors de cette distribution, la signature d'une convention d'engagement pour chaque foyer volontaire pourrait être organisée et un dépliant illustré sera distribué afin de rappeler les consignes de base pour soigner les poules.

Le coût de deux poules vaccinées et baguées, âgées de 3,5 à 4 mois pour la CCBVC s'élèverait à 38 euros TTC.

La diffusion de l'information concernant ce projet pourra se faire avec l'aide des Communes.

Lors de la réunion en date du 2 février 2015, la Commission Environnement a proposé :

- De donner un slogan à l'opération : « Quoi de n'œuf pour vos déchets ? »
- De fixer le prix de vente des poules aux Particuliers à 15 euros TTC les deux poules.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACTE la mise en place de l'opération « Quoi de n'œuf pour vos déchets ? ».

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le prix de vente des poules aux particuliers à 15 euros TTC les deux poules.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la signature de convention de mise à disposition des poules auprès des usagers.

d. Groupements de commandes avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise

i. Marché de lavage des Conteneurs d'apport volontaire

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement présente :

Il est proposé de signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour retenir une Entreprise pour la prestation de « lavage des Conteneurs d'apport volontaire sur le territoire de la CCBVC ».

Il est proposé de demander au Titulaire qui sera retenu, une prestation de lavage de tous les PAV du territoire de la CCBVC par an. Lors de la réunion en date du 2 février 2015, la Commission Environnement a approuvé cette convention de groupement de commande.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME :

- **Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, membre titulaire de la CCBVC pour la CAO spécifique au groupement de commande ;**
- **Madame Annie BECHON, membre suppléant de la CCBVC pour la CAO spécifique au groupement de commande.**

ii. **Reprise de la ferraille en déchetterie**

Monsieur BISTER expose :

Il est proposé de signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour retenir une Entreprise pour la prestation de « Reprise de la ferraille collectée en déchetterie ».

Lors de la réunion en date du 2 février 2015, la Commission Environnement a approuvé cette convention de groupement de commande.

Le Conseil Communautaire doit autoriser la Présidente à signer la convention de groupement de commande et nommer un Membre Titulaire et un Membre Suppléant pour représenter la CCBVC au sein de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commande.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME :

- **Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, membre titulaire de la CCBVC pour la CAO spécifique au groupement de commande ;**
- **Madame Annie BECHON, membre suppléant de la CCBVC pour la CAO spécifique au groupement de commande.**

5. Finances

a. Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances et aux Marchés Publics présente :

Dans le cadre du mandatement de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2015, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit donner son autorisation à l'exécutif local.

Compte tenu des projets en cours, il apparaît nécessaire d'autoriser le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2014. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2015.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le mandatement en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2014.

b. Charges Transférées 2015

Monsieur AUDIGOU expose :

La commission des charges transférées s'est réunie conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La commission a revu les Charges transférées des compétences « Transports Scolaires » en fonction des règles édictées précédemment, des compétences « Petite enfance, enfance et jeunesse ». De plus, il y aura les dépenses liées aux Ecoles de Musique avec une répartition égale entre la CCBVC et ses communes membres.

Ces dossiers ont donné lieu à un rapport de commission qui a été fourni aux élus communautaires.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le tableau de répartition des charges transférées proposé par la commission des charges transférées.

6. BVC Immobilier

a. Transfert de subvention EIP IMMO

Monsieur DUVIVIER rappelle que par délibération en date du 17 juillet 2014, il a été acté la cession d'un terrain, sur la ZA de Sublaines - Bois Gaulpied, à l'entreprise EMB-I-PACK (activité de valorisation de déchets d'emballages industriels) afin qu'elle puisse procéder à la construction de ses nouveaux locaux professionnels. Initialement, l'acquisition du terrain devait se faire par le biais de la SARL EIP IMMO.

Enfin, le projet immobilier se réalise via un crédit-bail immobilier. L'acquéreur du terrain est BPI France conjointement avec CMC Lease. Ainsi, une nouvelle délibération a été prise, en ce sens, lors du conseil communautaire du 18 décembre 2014.

Lors du conseil communautaire du 17 juillet 2014, une délibération a été prise pour octroyer une subvention à EIP IMMO d'un montant de 22 500 €, pour la construction des locaux, au titre de BVC Immobilier. Par courrier reçu le 17 décembre 2014, BPI France Financement sollicite le transfert de la subvention à son profit et celui de CMCIC Lease, le deuxième crédit-bailleur.

La commission des affaires économiques et du tourisme émet un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le transfert de la subvention accordée à EIP IMMO au profit des crédits-bailleurs BPI France FINANCEMENT et CMCIC LEASE.

7. Mission Locale Loire Touraine

a. Demande de subvention

Monsieur le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au Tourisme expose :

Depuis 6 ans, la CCBVC adhère à la Mission Locale Loire Touraine pour le compte de ses communes membres.

La Mission Locale a déposé sa demande de subvention, au titre de l'année 2015, dont le montant s'élève à 21 000 €.

Le dossier est joint à la convocation.

Pour mémoire, depuis 2009, nous versons 17 706 €.

La commission des affaires économiques et du tourisme propose de statuer sur un montant de subvention à hauteur de 17 706 €.

Un éventuel complément de subvention serait étudié dès lors que l'association aura transmis son bilan d'activités 2014.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur REUILLON ne prend pas PART au vote), ACCORDE une subvention d'un montant de 17 706 euros à la Mission Locale Loire Touraine.

8. Extension ZA Bois Pataud

a. Cession de terrain à la SCI LFB

Monsieur le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et Tourisme présente :

La cession d'un terrain au profit de la SCI LFB pour la construction des nouveaux locaux de l'entreprise BRUYNEEL ET FILS a été actée par le conseil communautaire du 17 juillet 2014. Afin de permettre au porteur de projet de réaliser son projet, la SCI doit acquérir un terrain plus grand que celui prévu initialement.

Ainsi, le terrain que la SCI souhaite acquérir, à Civray de Touraine, zone de Bois Pataud, est d'une surface de 3 875 m² (initialement : 3 332 m²).

Surface terrain (parcelle YD 106)	Prix vente HT au m ²	Prix vente TTC au m ²	Coût HT	Coût TTC
3 875 m ²	20 €	23,34 €	77 500 €	90 442,50 € TTC

Il est précisé qu'il est appliqué une TVA sur marge pour la cession du terrain.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de la nouvelle surface du terrain destiné à être cédé à la SCI LFB.

9. Extension de la ZA de Ferrière

a. Cession de terrain à la SCI A.T. LOC 37.

Monsieur et Mme MEUNIER souhaitent acquérir un terrain d'une surface de 2 127 m² sur le site d'activités de Ferrière par le biais de la SCI A.T. LOC 37.

Leur projet porte sur la construction d'un bâtiment à usage de location de salle de réception (capacités : 100 / 120 personnes) et d'une activité complémentaire de location de vaisselle.

La commission des affaires économiques et du tourisme a donné un avis favorable pour la cession de ce terrain au prix de 18 euros HT / m².

Surface terrain (parcelle)	Prix vente HT au m ²	Prix vente TTC au m ²	Coût total HT	Coût total TTC
2 127 m ²	18 €	20,35 €	38 286 €	43 284,45 € TTC

Il est précisé qu'il est appliqué une TVA sur marge pour la cession du terrain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de céder à la SCI A.T. LOC 37 une parcelle en vue de son implantation sur la ZA de Ferrière sur la commune d'Athée-sur-Cher.

b. Cession de terrain au Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur DUVIVIER indique :

Afin de permettre un accès sécurisé à la zone d'activités, un tourne-à-gauche a été aménagé au carrefour de la RD 976 et du Chemin à Dames à Athée-sur-Cher.

Cet ouvrage se situant sur une route départementale, le Conseil Général avait fait part de son souhait d'avoir la maîtrise foncière de la totalité de l'emprise du tourne-à-gauche. Il s'agit de céder au CG 37 l'emprise foncière se situant sur les bas côtés de la route. Les propriétaires sont la CCBVC et la Commune d'Athée-sur-Cher.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le Conseil Général pour déterminer les conditions de cession qui seront les suivantes :

- Cession à l'euro symbolique,
- Rédaction d'un acte administratif sous seing privé pour la cession, par les services du Conseil Général, pour éviter les frais notariés.

Ces conditions avaient été vues en commission des affaires économiques du 21 novembre 2013 (avant la réalisation des travaux). Pour information, la commune d'Athée-sur-Cher a délibéré, sur ce sujet, en conseil municipal.

Maintenant que les travaux sont terminés, le géomètre est intervenu pour réaliser la division parcellaire et le bornage des terrains cédés au Conseil Général.

Concernant la CCBVC, il s'agit de la cession d'une parcelle de 209 m².

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de céder, à l'euro symbolique, au Conseil Général d'Indre-et-Loire, une parcelle de 209 m², située sur la commune d'Athée-sur-Cher, le long de la RD 976.

10. Association « Mémoire et Patrimoine de la Fonderie »

a. Demande de subventions

Monsieur DUVIVIER expose :

Trois anciens salariés de la fonderie Autocast, à Bléré, ont créé une association afin de perpétuer la mémoire de cette entreprise industrielle qui a été l'une des plus importantes du territoire. Pour rappel, le site d'Autocast a fermé en 2009.

Le président de l'association a adressé une demande de subvention pour aider à couvrir les frais de démarrage de l'association. Le dossier de présentation de l'association a été joint à la convocation.

Le montant sollicité s'élève à 1 000 euros.

La commission des affaires économiques et du tourisme a émis un avis favorable, au titre du soutien à la mémoire industrielle d'une entreprise et demande que soit précisé que ce type d'intervention doit rester exceptionnel.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre), OCTROIE à l'association « Mémoire et Patrimoine de la Fonderie » une subvention de 1 000 euros à titre exceptionnel et PRECISE que cette subvention devra promouvoir la mémoire industrielle du site et des fonderies locales.

11. Petite Enfance - Enfance - Jeunesse

a. Marchés de Services - CCTP

i. Multi Accueil Bléré/ Micro crèche de Francueil

ii. ALSH Bléré et Accueil Jeunes

Madame la Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population présente :

Afin d'assurer la gestion de plusieurs équipements de la compétence Petite Enfance-Enfance et jeunesse, deux marchés de services seront lancés :

- Gestion du multi accueil de Bléré à partir du 17 août 2015 et de la micro crèche de Francueil à partir du 1^{er} Janvier 2016.
Ce marché se terminera le 31 décembre 2016 et sera renouvelable par période de 1 an dans la limite de 4 ans (choix du pouvoir adjudicateur).
- Pour la gestion d'un ALSH et d'un accueil jeune sur la commune de Bléré
Ce marché débutera le 1^{er} septembre 2015 pour 1 an renouvelable 3 fois.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) AUTORISE le lancement de ces deux consultations.

12. Convention CISPEO 2015 « Bout Chou Service »

Madame BECHON indique que l'association CISPEO renouvelle sa demande de subvention pour l'année 2015.

Il est rappelé que cette association intervient au domicile des familles pour garder les enfants en horaires atypiques (4h30 le matin jusqu'à minuit le soir) en complémentarité des structures d'accueil.

Ce service occasionnel pour les familles permet la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

L'association sollicite les mêmes modalités de subvention pour 2015 que pour les deux années précédentes, à savoir 7 euros par heure facturée dans la limite de 1 000 heures soit 7 000 euros. Le versement de la subvention se fait par trimestre échu, sur présentation du réalisé du trimestre précédent.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

13. Enfance – Accueils de Loisirs sans Hébergement

a. Avenant locaux Saint Martin le Beau

Madame BECHON présente :

La commune de St Martin le Beau met à disposition de la Communauté de Communes, partiellement, des bâtiments pour permettre le fonctionnement de l'ALSH communautaire.

Un avenant n°2 à la convention initiale de mise à disposition des locaux est joint à la convocation. Il précise que les bâtiments préfabriqués, servant pour les adolescents, ne doivent plus être mis à disposition, le service ne fonctionnant plus.

De plus, il est proposé que la description des bâtiments mis à disposition soit mieux précisée sur cette convention.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant proposé.

14. Transports Scolaires

a. Convention avec les Communes extérieures à la CCBVC.

Madame BECHON présente :

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, assure, dans le cadre de la délégation du Conseil Général, le transport scolaire pour certains enfants résidant sur des Communes extérieures (enfants d'Esvres sur Indre, enfants du Loir et Cher...).

Ces enfants sont déposés, par leurs parents, sur l'un des arrêts de Transports Scolaires de la CCBVC.

Une convention doit être signée avec les Communes extérieures afin que celles-ci prennent en charge les frais de gestion liés au service, comme cela est le cas pour les Communes de la CCBVC. (15 euros par enfant pour l'année 2014-2015).

Lors de la réunion en date du 10 février 2015, la Commission Services à la Population a approuvé ce projet de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

b. Tarifs du renouvellement des cartes de Transports Scolaires.

Madame BECHON expose :

Le Conseil Général a informé la CCBVC que le tarif de renouvellement de la carte de Transports Scolaires en cas de perte, de vol ou de dégradation a été fixé à 10 euros minimum pour l'année scolaire 2015-2016 (contre 5 euros appliqués aujourd'hui).

Lors de la réunion en date du 10 février 2015, la Commission Services à la Population a proposé de fixer le tarif de « Renouvellement des Cartes de Transports Scolaires » à 10 euros pour l'année scolaire 2015-2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE à 10 euros le tarif de renouvellement des cartes de transports scolaires.

c. Convention de délégation de compétence Transports Scolaires –

i. Signature d'un avenant avec le Conseil Général d'Indre et Loire.

Madame la Vice-Présidente déléguée aux Services à la Population informe :

Le Conseil Général d'Indre et Loire met en place un Logiciel de gestion (Logiciel PEGASE) qui permettra de proposer aux Administrés une préinscription, en ligne, des élèves au service Transports Scolaires.

Cet avenant n'a aucun impact financier pour la CCBVC.

Lors de la réunion en date du 10 février 2015, la Commission Services à la Population a approuvé ce projet d'avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant proposé.

15. Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

a. Comité départemental de randonnées pédestres

i. Adhésion au 1^{er} janvier 2015

Monsieur CHERY présente :

Le comité départemental de randonnées pédestres nous propose d'adhérer en lieu et place des communes. La cotisation serait payée par la CCBVC en raison de la compétence communautaire. Pour l'année 2014, le montant s'élevait à 193 €.

Cette adhésion permet de bénéficier de la publicité des randonnées pédestres du territoire, dans le calendrier du comité départemental. Nous sommes aussi recensés sur le site Internet et dans les colonnes de la presse locale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE que la CCBVC adhère au comité départemental de randonnées pédestres.

16. Conventions Logiciels-Métiers

Madame la Présidente expose :

Ces conventions sont proposées pour les :

- Logiciel de dématérialisation de la transmission des actes en préfecture
- Logiciel de dématérialisation des marchés Publics

Le conseil communautaire et les conseils municipaux (des communes utilisant les services) devront délibérer pour chacun des services et logiciels métiers. Le but de la convention est de définir les droits et obligations de chacun.

Cette mise à disposition a été actée par la loi RCT mais doit reposer sur des règlements de mise à disposition, indiquant notamment les responsabilités de chaque signataire et le principe de mise à disposition gratuite.

Deux logiciels sont aujourd'hui concernés :

Dématérialisation des Procédures de Marchés Publics :

Les collectivités ont l'obligation de mettre en ligne certaines consultations.

Définition : la dématérialisation en matière de Marchés Publics, consiste à conclure des marchés par voie électronique.

La dématérialisation n'a aucun effet sur le contenu des informations qui est indépendant de la forme du support utilisé et du mode de transmission.

Les règles de l'achat public sont donc applicables aux achats effectués par voie dématérialisée.

Obligations réglementaires :

Le Code des Marchés Publics impose que pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT, l'acheteur doit publier son annonce, et accepter les candidatures et offres par voie dématérialisée.

L'acheteur doit donc être équipé d'un profil acheteur (plateforme de dématérialisation) sur lequel doivent être publiés les avis d'appel public à la concurrence (AAPC) et les dossiers de consultation des entreprises (DCE).

Outil mis à disposition par la communauté de Communes :

La Communauté de Communes, dès 2005, a mis en œuvre un profil acheteur à son profit, ainsi qu'à celui des communes membres du groupement, et des syndicats intercommunaux y ayant leur siège social.

Plateforme unique

L'ensemble des marchés mis en ligne par la CCBVC ou les autres membres, est recensé sur un seul site : cc-blere-valdecher.e-marchespublics.com

Avantages :

- Même outil pour l'ensemble des communes,
- Echange facilité entre les différents utilisateurs,
- Facilité par les entreprises pour accéder aux marchés du Territoire,
- Diminution des coûts de reprographie des marchés (notamment des travaux),
- S'assurer une plus grande diffusion des AAPC.

Facturation :

La CCBVC met à disposition gracieusement ce service aux communes.

La signature d'une convention doit être formalisée entre la Communauté de Communes et chacune des communes membres.

La communauté de communes assure :

- La mise en concurrence entre les prestataires pour la mise en place du service
- Le suivi de la gestion,
- Le conseil aux communes, aide à l'installation dans les communes

Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et du Budget

Contexte réglementaire :

Le projet ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) du Ministère de l'Intérieur prévoit la dématérialisation des transferts des documents soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...etc), c'est à dire le transfert par voie électronique.

Le cadre juridique :

- Article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur le principe de la télétransmission, relative aux libertés et responsabilités locales, qui modifie les articles L2131-1, L3131-1, L4141-1 du CGCT.
- Décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 sur les modalités de la télétransmission.
- Arrêté du 26 octobre 2005 approuvant le cahier des charges de la télétransmission.

Comment procéder ?

La collectivité a le choix entre deux solutions pour télétransmettre les actes : passer par un tiers de télétransmission ou utiliser son propre dispositif. Dans les deux cas, elle devra respecter le cahier des charges du 26 octobre 2005.

Une fois le dispositif de télétransmission choisi, la collectivité signe une convention avec la Préfecture (Art R2131-3 du CGCT revu par le décret 2005-324) avant de télétransmettre.

Mise en place de la dématérialisation au sein de la CCBVC :

Soucieuse de participer à la mise en œuvre de la modernisation de la transmission des actes en Préfecture, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a choisi d'acquérir, auprès de la Caisse des Dépôts, le logiciel FAST.

L'achat de ce logiciel s'est effectué également au profit de l'ensemble des communes-membres situées sur le territoire communautaire.

La CCBVC a signé la convention avec la Préfecture d'Indre-et-Loire en 2010.

Depuis 4 ans, la CCBVC transmet par voie dématérialisée les délibérations, arrêtés, conventions, avenants aux marchés publics.

L'utilisation du logiciel FAST permet notamment d'obtenir, dans la journée, l'accusé de réception de transmission du document en Préfecture.

Avantages :

- Même outil pour l'ensemble des communes utilisatrices,
- Echange facilité entre les différents utilisateurs,
- Rapidité de la démarche et des retours du contrôle de légalité

Facturation :

La CCBVC met à disposition gracieusement ce service aux communes.

La signature d'une convention doit être formalisée entre la communauté de communes et chacune des communes membres.

La communauté de communes assure :

- La mise en concurrence entre les prestataires pour la mise en place du service
- Suivi de la gestion,
- Conseil aux communes, aide à l'installation dans les communes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la signature des conventions proposées.

17. Demande de subvention Leader

a. Délibération complémentaire

Madame BECHON présente :

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour compléter la délibération relative à la demande de subvention Leader sur le mobilier de la Micro Crèche de Francueil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE une subvention leader pour l'acquisition du mobilier de la Micro Crèche de Francueil.

18. Groupement de commandes Ad'Ap

Monsieur OMONT présente :

Une réunion a été organisée par la DDT le 13 janvier dernier à Bléré présentant les obligations des communes et de la Communauté de Communes en matière d'accessibilité.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour autoriser la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Bléré val de Cher et ses communes membres afin de mettre en œuvre cet agenda d'accessibilité.

La CCBVC serait coordonnatrice du groupement de commandes et il faudra désigner un membre titulaire et un suppléant à la CAO spéciale du groupement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la création d'un groupement de commande pour la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité.

19. Commissions & Comités :

- b. COPIL Rythmes Scolaires le 19 janvier 2015
- c. Prospective le 21 janvier 2015
- d. Aménagement de l'Espace le 26 janvier 2015
- e. Affaires Economiques le 27 janvier 2015
- f. Habitat - Cadre de Vie - Gens du Voyage le 29 janvier 2015
- g. Environnement le 2 février 2015
- h. Finances le 3 février 2015
- i. Affaires Economiques & Tourisme / Culture et Sport - Spécial Etude sur le Cher le 5 février 2015
- j. COPIL Communication le 9 février 2015 : Zones d'Activités
- k. COPIL Communication le 9 février 2015 : Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
- l. Services à la population le 10 février 2015
- m. Culture et Sport le 11 février 2015
- n. COPIL Lieu Unique Accueil le 12 février 2015
- o. Commission des Charges Transférées le 12 février 2015
- p. Prospective le 16 février 2015

Les comptes rendus sont donnés à titre d'information aux élus communautaires et ne font pas l'objet d'une délibération.

20. Questions diverses

Séance levée à 20h10

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY

Les Elus Communautaires -